

Procès-verbal du conseil municipal de la commune des Pilles

Séance du mercredi 17 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le dix-sept septembre, à 18h00, le conseil municipal de la commune des Pilles, régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie, lieu habituel des séances, sous la présidence de Philippe LEDESERT, Maire.

Date de convocation : 08 septembre 2025

Présents : Philippe Ledésert, Pascale Padilla, Christian Gleize, Stéphanie Margiéla, Yan Bernard, Aurore Lallement, Sébastien Cartron

Absente excusée : Cécile Mathieu

Absents : Jean-Denis Lods, Frédéric Liabeuf

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 7

Nombre de membres votant : 7

Le Maire, ouvre la séance à 18h25. Il constate que le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Stéphanie Margiéla est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande que deux points soient rajoutés à l'ordre du jour :

- Mise en œuvre de la délibération 20250710 portant sur la réclamation d'un locataire suite aux travaux du bâtiment communal
- Modification des travaux de voirie 2025

Les membres du conseil donnent leur accord à l'unanimité.

Le Maire rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2025

Le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le projet de procès-verbal joint à la convocation.

Unanimité

2. Révision n° 1 des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme : Approbation du Conseil municipal

Monsieur le Maire présente les principales modifications des statuts qui consistent notamment à une restitution partielle de la compétence optionnelle « Création et entretien d'infrastructures de charge » afin de permettre aux collectivités membres d'installer des bornes de recharge de faible puissance, inférieure ou égale à 22 kVA, dites « prises résidentielles publiques ». Il s'agit également d'étendre ses activités à l'Autoconsommation et aux Actions de sensibilisation, information et formation.

Unanimité

3. Révision n° 2 des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies de la Drôme : Approbation du Conseil municipal

Monsieur le Maire présente les principales modifications des statuts qui consistent en la suppression de la compétence optionnelle « Autorité organisatrice de la distribution de chaleur et de froid et des activités connexes se rapportant à cette compétence optionnelle.

Unanimité

4. Modification des statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales

Monsieur le Maire présente les principales modifications des statuts qui consistent notamment à modifier le nombre de représentants des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur au comité syndical ; préciser et sécuriser le statut de commune associée ; revoir la désignation des membres du collège des communes classées au Bureau syndical ; modifier la périodicité de l'élection de la Présidence ; acter les augmentations statutaires consenties par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Drôme et le Département des Hautes-Alpes ; préciser que les cotisations statutaires tendront chaque année vers une répartition à 80% pour le bloc Régions-Départements et 20% pour le bloc local.

Unanimité

5. Présentation du devis de rénovation du cimetière et demande des subventions auprès du Département et de la région

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du projet de travaux d'aménagement de l'ancien cimetière communal des Pilles dans lequel les allées sont dégradées. Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Vial Fils Bâtiment d'un montant de 46 779,00 euros HT prévoyant la création d'une nouvelle entrée ainsi que la réfection des allées. Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter des subventions auprès du conseil départemental (65%) et du conseil régional (15%). Il présente ainsi le plan de financement qui comprend 8% d'imprévus.

Unanimité

6. Présentation du devis du traitement curatif des bois de charpente de la Halle

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une infestation de nuisibles a été constaté et qu'un traitement curatif des bois de la charpente de la Halle est nécessaire. Monsieur le Maire présente ainsi le devis de l'entreprise GIBERT d'un montant de 4 840,00 euros HT qui comprend le traitement par injection et par applications de surface.

Unanimité

7. Présentation du devis du remplacement d'un flexible de la station d'épuration

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le rapport de visite du SATESE fait état d'une fuite et qu'un devis a été demandé à l'entreprise ISTEETP concernant le changement du flexible pour chasse à eaux claires de la station d'épuration. Il présente ainsi le devis d'un montant de 1 958,60 euros HT et précise que ce montant sera pour les 2/3 à la charge de la mairie de Condorcet qui est en accord avec ce devis.

Unanimité

19h00 : arrivée de Yan Bernard

8. Présentation des devis du logiciel de comptabilité

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le contrat de notre éditeur de logiciel actuel arrive à échéance au 31/12/2025 et présente le devis d'un montant de 3 039,12 euros HT par an pour les trois prochaines années. Celui-ci comprend un accès pour l'ASA pour un montant de 189,66 euros HT.

Il présente également celui d'un autre éditeur de logiciel, AGEDI qui comprennent la reprise des données, l'installation ainsi que la formation des agents, ce qui explique le coût plus élevé pour la première année :

- 3 920 euros TTC avec un coût annuel pour les années suivantes de 857 euros TTC pour la mairie
- 1 450 euros TTC avec un coût annuel de 155 euros TTC pour l'ASA des Tuilières. Monsieur le Maire explique ce dernier devis peut être réduit à 850 euros en mutualisant les frais de formation.

Il est proposé d'octroyer une subvention de 600 euros à l'ASA des Tuilières correspondant à l'achat des logiciels afin de réduire la charge du changement de logiciel. Restera à leur charge 250 euros la première année puis 155 euros les années suivantes soit une économie de 80 euros. Les frais de la convention de mise à disposition d'hébergement informatique passeront eux de 300 à 100 euros par an.

Monsieur le Maire précise également qu'à ce montant il conviendra d'ajouter l'abonnement à l'application Panneau Pocket de 130 euros TTC par an, qui était inclus dans l'offre JVS. Le coût total annuel s'élèverait ainsi à 987 euros TTC pour les années suivantes.

Unanimité pour le devis AGEDI

9. Mise en œuvre de la délibération 20250710 portant sur la réclamation d'un locataire suite aux travaux du bâtiment communal

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal le principe d'une indemnité équivalente à 2 mois de loyer hors charges a été accordée au bénéfice de Monsieur Yannick Schissler. Ce dernier a accepté le principe et a signé un protocole d'accord avec Monsieur le Maire en ce sens en date du 19 août 2025. Monsieur le Maire propose que cette indemnisation prenne la forme d'une remise gracieuse portant sur le loyer du mois de septembre 2025 et du mois d'octobre 2025.

Unanimité

10. Modification des travaux de voirie 2025

Monsieur le Maire rappelle qu'initialement des travaux sur le chemin de la combe étaient prévus dans l'enveloppe mais qu'il est probablement nécessaire que le Département effectue des travaux de consolidation en amont. Il propose ainsi de remplacer ces travaux par ceux du chemin d'Autuche qui a été abimé suite aux fortes pluies. Monsieur le Maire présente ainsi le devis modifié pour un montant de 16 607,50 euros HT et rappelle que le devis initial s'élevait à 17 623,44 euros HT.

Unanimité

11. Information sur le mouvement des locataires

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du départ de Steven Naveri et Axelle Favre qui ont été remplacés par un couple avec 2 collégiens.

Il fait part également du prochain départ de Judith Keys et Pierre Picci de la maison communale. Monsieur le Maire fait part de la candidature de Laura Paun et Jean-Denis Lods qui ont quatre jeunes enfants. Stéphanie Margiéla et Christian Gleize présentent leur désaccord car la mère de Laura a une maison qui pourrait les accueillir. Philippe Ledésert informe qu'il y a actuellement des locataires et que Mme Sergent envisage de vendre à leur départ. Pascale Padilla recommande de voir s'il convient d'effectuer des travaux ou non et ensuite mettre une annonce sur le Bon Coin. Yan Bernard, Aurore

Lallement et Sébastien Cartron préfèrent qu'ils soient en face. Stéphanie Margiéla dit que la moindre des choses est de faire l'annonce pour un logement communal.

Philippe Ledésert précise qu'au vu de la composition familiale qui est phase avec la taille de la maison (4 chambres), de leurs ressources (modestes mais suffisantes par rapport au montant du loyer), du fait que M. Lods travaille sur la commune, les critères pour leur attribuer ce logement sont réunis.

12. Information sur le personnel communal

Monsieur le Maire informe que le conseil municipal que suite à un désaccord avec la commune de Valouse, la mutualisation de l'agent a pris fin, le renouvellement devant se faire obligatoirement dans les mêmes termes soit avec les 3 communes. Il précise ainsi que l'agent administratif a été recruté en direct via un CDD d'un an.

13. Information sur le projet d'art contemporain « Pilles les Arts » et de son acte 2

Monsieur le Maire rappelle que la remise des offres est fixée au 30 septembre mais qu'aucune date n'a encore été fixée pour le jury. Il précise que des crédits à hauteur de 45000 euros sont réservés par l'intermédiaire du PNR pour un deuxième appel à projets.

Questions diverses :

* Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de diverses agressions du chien de Mme Hacquin sur le chien de Mme Padilla le 20 août et sur le chien de Mme Pas le 19 août. Monsieur le Maire précise qu'il a pris la décision de prendre un arrêté afin de mettre en demeure la propriétaire d'effectuer une évaluation comportementale. Celle-ci a été effectué et la vétérinaire a recommandé de promener le chien avec une muselière, en laisse courte avec un harnais à poignée, de privilégier des zones éloignées du centre du village pour la promenade et de ne pas laisser le chien en présence de personnes vulnérables sans la surveillance active du détenteur. Suite à ces recommandations, un nouvel arrêté a été pris pour reprendre ces prescriptions.

Yan Bernard demande qu'est-ce que la propriétaire encourt si elle ne respecte pas l'arrêté. Le Maire répond que le non-respect peut aller jusqu'à l'euthanasie du chien. Aurore Lallement précise qu'elle a reçu un appel de Mme Hacquin suite à la notification du deuxième arrêté pour qu'elle en parle au conseil.

* Chantier Fibre : Christian Gleize a assisté à la dernière réunion de chantier mais précise que tout n'est pas réglé. Il faut se retourner vers ADN. Il n'est pas sûr qu'on ait la fibre avant la fin de l'année. Yan Bernard demande si on ne peut pas les poursuivre. Christian Gleize répond qu'ils ont fait les 70% réglementaires donc tout sera en complétude.

* Le maire évoque les élections municipales 2026 et précise qu'il se représente ainsi que Pascale Padilla, Yan Bernard et Christian Gleize.

* Stéphanie Margiéla fait part au conseil que lors du conseil d'école, les parents d'élèves se sont plaints que les jeunes arbres n'ont pas été arrosés durant les vacances scolaires.

* Yan Bernard : installation d'un chapiteau pour un spectacle début octobre du 3 au 5. Cyrk Nop prépare une édition 2026 du festival Pilles sous les étoiles.

L'ordre du jour étant épousé,

La séance est levée à 20h07.

Le Maire, Philippe Ledésert,

La Secrétaire de séance, Stéphanie MARGIÉLA